

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4842>



Petit compte-rendu du CTA du 20 mars 2015

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Lycées/CTA/CAEN -



Date de mise en ligne : mardi 14 avril 2015

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

L'étude des créations et suppressions de postes dans les lycées de Saône-et-Loire a été conduite lors du Comité Technique Académique du 20 mars.

Le rectorat a souhaité implanter le plus de postes définitifs possibles en allant au-delà des demandes des établissements : c'est ainsi qu'on a pu voir la transformation de BMP de plus de 15 heures en postes avec complément de service, voire même en postes complets avec la transformation de 3 HSA en 3 heures postes.

La FSU a fait remonter un nombre important de situations qu'elle estimait anormales tout en faisant remarquer que ce travail n'était possible que lorsque les chefs d'établissement présentaient une répartition de leur DHG avec ses conséquences sur les postes. Le secrétaire général du rectorat, lors du groupe de travail préparant ce CTA, a rappelé qu'il n'y avait pas d'obligation de présenter la répartition de la DHG dans les CA dès le mois de février. Il a cependant estimé nécessaire un travail du chef d'établissement en toute transparence et précisé que ce sujet serait abordé lors de la prochaine réunion entre le rectorat et les chefs d'établissement. Pour la Saône-et-Loire, la FSU est intervenue sur l'insuffisance des DHG aux lycées L. Blum du Creusot et H. Parriat de Montceau-les-Mines, la situation du russe au lycée de Cluny, le nombre trop important d'HSA en espagnol au lycée Lamartine ainsi que l'aberrant Complément de Service Donné (CSD) prévu en allemand dans cet établissement. Sur ce dernier cas, la direction du lycée prévoyait un complément de service alors que les besoins étaient couverts par un poste complet. Raison invoquée : il est plus facile de faire des emplois du temps avec deux postes incomplets plutôt qu'avec un seul poste complet !! Le rectorat a fort heureusement précisé qu'il s'opposerait à de tels compléments de services.

Les représentants des personnels ont voté à l'unanimité contre ces conditions et un autre CTA s'est tenu le 31 mars. **A l'issue de ce second CTA, le rectorat a finalement décidé de créer 38 postes et d'en supprimer 13, dont 1 mesure de carte scolaire dans les lycées généraux et technologiques de Saône-et-Loire. Pour connaître le détail de ses créations et suppressions, vous pouvez consulter le fichier ci-dessous :**

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Créations-suppressions postes Lycées 71